

ENGAGEMENT FINANCIER – MASTER MEEF ANNEE 2018/2019

M1 M2 *Tous les champs doivent être complétés*

ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé Vie maritale

Date de naissance : Lieu de naissance : N° du département :

COORDONNEES

Adresse :

..... Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

ETAT CIVIL DU GARANT FINANCIER

Nom Prénom :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse mail :

FRAIS DE SCOLARITE ET ADMINISTRATIFS

➤ **TARIF DES FRAIS DE SCOLARITE ET DES DROITS D'INSCRIPTION :**

	FRAIS DE SCOLARITE	DROITS D'INSCRIPTION	TOTAL
<input type="checkbox"/> Tarif 1	1 500 €	256€	1 756 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 (pour les redoublants)	750 €	256 €	1 006 €

✓ **DROITS D'INSCRIPTION**

Le tarif était de 256€ en 2017/2018 (susceptible de modification à la rentrée).

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription. La notification d'attribution est à transmettre au plus tard le lundi 5 novembre 2018.

➤ **MODALITES DE PAIEMENT:**

- Les règlements doivent s'effectuer en respectant le calendrier des échéances par chèque ou en espèces selon les jours et horaires de la comptabilité.

- En cas de non-respect du calendrier de paiement, l'UCO La Réunion se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et une indemnité de 50€ pour les frais de recouvrement (Article D441-5/L441-6).

- **Au bout de 2 mensualités de retard non justifiées, le chèque de caution sera automatiquement encaissé.**

- En cas d'abandon en cours de scolarité, l'étudiant devra en informer l'UCO La Réunion par courrier et s'engage à continuer à verser en totalité la somme correspondant au semestre commencé, même en l'absence de l'étudiant aux cours.

Semestre 1 : 01 septembre 2018 au 15 janvier 2019.

Semestre 2 : 16 janvier 2019 au 30 juin 2019.

- Les frais de chèques impayés seront imputés à l'étudiant.

- En cas de non-paiement de la totalité des frais, dans les conditions prévues, la délivrance des relevés de note et du diplôme sera refusée.

CALENDRIER DE REGLEMENT

ECHEANCE N°	DATE LIMITE DE PAIEMENT	TARIF 1	TARIF 2
1	20/08/2018 (acompte non remboursable en cas d'annulation de l'inscription)	710 €	290 €
2	15/10/2018	158 €	230 €
3	15/11/2018	158 €	230 €
4*	15/12/2018	256 €	256 €
5	15/02/2019	158 €	
6	15/03/2019	158 €	
7	15/05/2019	158 €	

*Pour les étudiants boursiers, si la notification de bourse a été transmise, les droits d'inscription seront déduits de l'échéance de décembre.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (l'étudiant).....
reconnais avoir pris connaissance des modalités de paiement établies ci-dessus et des conditions de règlement soumises par l'UCO La Réunion. Je déclare confirmer mon inscription et je m'engage à respecter l'échéancier de paiement.

Je verse à l'ordre de l'UCO La Réunion :

- un chèque de caution d'une valeur de 1 756 € 1 006 €
- un chèque d'acompte* d'une valeur de 710 € 290 €

*3/10^{ème} des frais de scolarité + droits d'inscription, encaissement le 20/08/2018 et non remboursable en cas d'annulation de l'inscription

Référence bancaire des chèques:

	EMETTEUR	BANQUE	N° DE CHEQUE	MONTANT
CAUTION				
1 ^{er} VERSEMENT				

Garant financier :

Je soussigné(e) déclare me porter garant(e) en qualité de Père
Mère Tuteur Autre et m'engage à régler la totalité des frais de scolarité et administratifs.

L'UCO La Réunion réalise un traitement pour gestion des frais de scolarité de votre parcours universitaire. En cas de changement de vos coordonnées durant l'année universitaire, merci d'en informer le secrétariat de l'institut.

A cette fin, des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées. Elles pourront être utilisées pour des actions de communication réalisées en lien avec votre parcours. Seules les personnes autorisées y auront accès. Les données sont supprimées à compter de votre départ ou, en cas de sommes dues, à compter du paiement complet de ces sommes.

Les données strictement nécessaires à l'accomplissement d'obligations légales peuvent être archivées le temps nécessaire au respect de ces obligations. Le caractère obligatoire ou facultatif des données demandées vous sera précisé au moment de leur collecte ainsi que les conséquences éventuelles en cas de non-fourniture de ces données. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition et le cas échéant, de suppression des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant, par LRAR à : UCO La Réunion – 46 bd de la trinité 97400 Saint Denis ou par courriel à secretariat@ucolareunion.fr, en joignant à votre demande une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès dans les conditions précitées. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A SAINT DENIS, le

SIGNATURE DE L'ETUDIANT:

(Précédé des mentions lu et approuvé)

SIGNATURE DU GARANT :

(Précédé des mentions lu et approuvé)